

# TERRES D'AGRI

Le journal gratuit de la Chambre d'agriculture

HAUTE-GARONNE

Septembre 2022

#25

**P. 6**

Zoom du mois

**P. 7-8**

Actualités/Rencontres

**P. 9**

Chronique juridique

**P. 10-11**

Chronique CDA31/CD31



**P.12 LE PORTRAIT DU MOIS  
LOUIS BAQUIER :**  
l'intégration du photovoltaïque  
dans un projet de construction

**P.2-5 DOSSIER  
Sécheresse :**

**QUEL BILAN POUR L'AGRICULTURE  
EN HAUTE-GARONNE ?**



AGRICULTURES  
& TERRITOIRES  
CHAMBRE D'AGRICULTURE  
HAUTE-GARONNE





## Édito

### Mobilisés plus que jamais pour faire face aux événements climatiques

L'adaptation au changement climatique est un des principaux défis à relever pour nous, agriculteurs. Depuis cet été, les équipes d'élus et de conseillers sont mobilisées activement pour faire bouger les lignes suite aux événements climatiques que nous avons vécus ces derniers mois.

Pour que les filières puissent perdurer dans de bonnes conditions, la Chambre d'agriculture a formulé une série de propositions visant à alléger les charges financières et les échéances réglementaires des agriculteurs. Vous les retrouverez en intégralité dans le dossier « sécheresse » avec un bilan sur l'agriculture du département.

Sur le terrain, les conseillers ont déployé leur réactivité en proposant des dispositifs pour faciliter l'achat de fourrages aux agriculteurs via des banques d'échanges ainsi que des recommandations sur la gestion de l'herbe.

C'est dans ce sens que nous organisons la journée fourrages le mardi 15 novembre à Montsaunès. Ce rendez-vous est un moment privilégié pour faire le point sur vos cultures fourragères, savoir comment les adapter et les choisir. A cette occasion, nous vous proposons de faire des analyses de fourrages. Profitez-en et inscrivez-vous sur notre site !

Et puis, nous irons du côté d'Avignonet-Lauragais chez Louis Baquier, céréalier, pour découvrir l'accompagnement qu'il a reçu pour son projet de bâtiment et de photovoltaïque.

A travers ces actions, les élus de la Chambre d'agriculture et les équipes techniques restent mobilisés pour vous apporter des solutions. Rapprochez-vous de vos conseillers de proximité si vous souhaitez en savoir plus.

*Sébastien ALBOUY, Vice-président de la Chambre d'agriculture de la Haute-Garonne*

## SECHERESSE 2022

# QUEL BILAN POUR L'AGRICULTURE EN HAUTE-GARONNE ?

Après un été caniculaire qui a provoqué une sécheresse "historique" et des températures record, les conséquences sur le monde agricole sont très lourdes. Le département de la Haute-Garonne n'a pas été épargné puisque les impacts se sont fait ressentir sur les rendements et la qualité de toutes les cultures. La Chambre d'agriculture s'est mobilisée sur le terrain depuis cet été afin de recenser les dégâts et d'engager des actions le plus rapidement possible afin d'accompagner au mieux les agriculteurs du département dans cette période difficile. Dans ce dossier, nous vous proposons de découvrir un premier bilan de la sécheresse sur les différentes filières agricoles de la Haute-Garonne et les actions engagées par la Chambre d'agriculture depuis cet été.

## LES IMPACTS SUR L'AGRICULTURE EN HAUTE-GARONNE

La Chambre d'agriculture a engagé dès le mois d'août une vaste enquête visant à faire un état des lieux de la situation en Haute-Garonne. Les retours des agriculteurs ont permis de réaliser un premier bilan de campagne pour les différentes filières agricoles.

### Des rendements en forte baisse

En Haute-Garonne, **les grandes cultures** ont particulièrement été impactées par la sécheresse, tant au niveau de la qualité que des rendements. En fonction de la localisation, on constate de grandes disparités entre les rendements des différentes céréales.

En effet, en cultures irriguées les fortes températures ont pénalisé les cultures de maïs et soja et notamment la fécondation avec un déficit de remplissage allant jusqu'à 25%. Les cultures en sec ont elles aussi été impactées de manière importante.

Les céréales à paille (blé tendre, blé dur, orge) ont connu des rendements hétérogènes en fonction des territoires, des dates de semis et des sols. Ils sont en très forte baisse, compte tenu des conditions climatiques extrêmes de cette année. Pour les cultures d'été en sec, la situation est encore plus mauvaise. Ainsi, pour le tournesol, malgré les espoirs qui s'étaient portés sur cette culture avec des prix rémunérateurs, les bilans sont très mauvais et par endroit catastrophiques. Le soja et le maïs conduits en sec présentent également de très mauvais rendements.





### Des coûts de production en forte hausse

Depuis plusieurs mois, les agriculteurs subissent aussi une augmentation des charges directes de leurs exploitations, notamment en grandes cultures. Le prix de l'énergie est en hausse (gazoil et électricité) et le coût des intrants n'a cessé de grimper, avec un coût des engrais azotés multiplié par 3 depuis 1 an). À cela s'ajoute des couverts d'été (semés dans ou après les céréales à paille) qui n'ont pas levé, du fait de la sécheresse.

Des difficultés sont également observées sur le maraîchage avec des pertes importantes sur certaines cultures. La chaleur a fait avorter les fleurs, notamment pour les tomates, et les restrictions d'eau ont mis à mal l'ensemble des productions. On a observé également une forte pression d'acariens du fait de la chaleur dans les cultures d'aubergines sous abri.

Il en est de même pour **l'arboriculture** avec une perte d'arbres importantes, notamment sur les kiwis, suite aux dégâts causés par les campagnols qui utilisent ces arbres comme des îlots de fraîcheur.

En général, on constate que les pertes sont dues à la chaleur plutôt qu'à la sécheresse.

### La filière ail mise à mal par le déficit hydrique

La filière ail a subi un déficit hydrique très important dès le mois de mai, ce qui correspond à la période de formation du bulbe et à la période naturellement pluvieuse qui donne naissance à l'ail violet de Cadours.

On enregistre des pertes de 30% à 70% de rendements pour certains, dû à des petits calibres et aux maladies telluriques (pourriture blanche et fusariose en conversation).



Visite de la délégation de la Chambre d'agriculture et de la Direction départementale des territoires (DDT) à Léguevin sur les cultures de printemps.



### Calamités agricoles : visite à Cadours

La commission départementale d'expertises sur les calamités agricole composée d'élus, techniciens, agriculteurs de la filière et syndicats, s'est rendue à Cadours le 5 octobre pour constater les dégâts liés à la sécheresse.





## Dossier sécheresse

La **viticulture** n'a pas été épargnée par la sécheresse tout comme les autres cultures.

À Fronton, certaines vignes sont sèches, c'est-à-dire qu'au-delà des raisins, certains cepes ne repartiront pas car ils ont été anéantis par la sécheresse. Cependant, il s'agit d'une part minimale de l'appellation et ils seront remplacés.

Les plantiers sont aussi impactés car ils nécessitent des besoins en eau importants dans les premières années et on constate déjà un taux de mortalité par rapport aux autres années. Sur certaines parcelles, on peut constater beaucoup de feuilles touchées (cramées) et il s'avère compliqué pour la vigne d'effectuer la mise en réserve pour l'hiver et la saison prochaine.

À l'heure actuelle, on estime que la production viticole enregistrera une perte de jus de 20% à 25%. La chaleur et la sécheresse ont également impacté les raisins sur leur teneur en sucre puisqu'ils sont beaucoup plus concentrés que d'habitude.



### La situation fourragère

De nombreux éleveurs sont inquiets en raison du manque de coupes réalisées et on enregistre dans certains secteurs de -30% à -50% de rendements en moins.

Dans beaucoup d'exploitations, l'affouragement a commencé autour du 15 juin avec les stocks prévus pour l'hiver 2022. À cela s'ajoute un constat supplémentaire concernant le maïs qui souffre aussi de la sécheresse en raison des températures élevées.

En estive, cette situation entraînera les animaux à redescendre plus tôt qu'habituellement par manque d'herbe et de disponibilité en eau par endroit.

### LA CHAMBRE D'AGRICULTURE SE MOBILISE POUR ACCOMPAGNER LES AGRICULTEURS

Dans ce contexte particulier où le secteur agricole subit à la fois des événements climatiques et une crise politico-économique de grande ampleur, la Chambre d'agriculture a d'ores et déjà mis en œuvre un certain nombre d'actions depuis cet été visant à faciliter le travail des agriculteurs.

### Des actions déjà engagées

La mise en place d'enquêtes auprès des agriculteurs sinistrés a permis de recenser les besoins en fourrage des éleveurs et des céréaliers et de les mettre en relation avec d'autres agriculteurs de la filière pour l'achat de fourrage. Par ailleurs, les conseillers de la Chambre d'agriculture ont mis en place dès cet été une série de mesures pour aider les éleveurs à travers une banque d'échange pour l'achat de fourrage, un mémento pour la gestion de l'herbe, et un barème pour l'achat de fourrage et de maïs.

### Des propositions en cours

L'urgence de la situation impose des mesures pour alléger les charges financières et les échéances réglementaires des agriculteurs. La Chambre d'agriculture a proposé pour cela une série de propositions qui sont en cours d'étude.

- **Pour les éleveurs** la mise en place d'un aliment sécheresse de « proximité » et une aide à l'achat de cet aliment.

- **Une demande de dérogation** pour non levé des couverts des surfaces d'intérêt écologique (SIE).

- **Des aides à la trésorerie :**

- Le Fond d'allègement des charges d'intérêt d'emprunt.
- La prise en charge des cotisations MSA, ....

- **Des aides fiscales :**

- Le report de l'échéance pour la TFNB au 31/12/2022 (déjà accepté) ainsi qu'une demande de dégrèvement (en cours d'examen).
- Le maintien du bouclier énergétique pour les agriculteurs.
- Une demande de reconnaissances des calamités agricoles pour l'ail, les prairies, les semences potagères (les autres cultures assurables ne sont pas éligibles au Fonds des calamités agricoles).

- **Se projeter pour mieux anticiper** en proposant d'augmenter les ressources en eau et en simplifiant les démarches administratives pour création de réserve.

Si vous souhaitez bénéficier des actions déjà engagées par la Chambre, notamment pour la gestion des fourrages, n'hésitez pas à contacter les conseillers pour vous accompagner au mieux.





**AGRICULTURES  
& TERRITOIRES**  
CHAMBRE D'AGRICULTURE  
HAUTE-GARONNE

Conseil stratégique phytosanitaire

**ANTICIPEZ,  
NOUS  
SOMMES  
PRÊTS !**

© 2014 - Photos : Gettyimages, A. Adinolfi - Impression : J. J. Media

**1 DIAGNOSTIC + 1 PLAN D' ACTIONS = CSP**

- **Analyse du contexte de l'exploitation...**
- **...et des systèmes de production !**
- **Définition des leviers pertinents** pour réduire l'usage & l'impact des produits phytos
- **Mise en place d'actions concrètes** via un suivi personnalisé & local avec un conseiller qualifié qui s'adapte à vos contraintes pour répondre à vos besoins

**PROAGRI**  
POUR VOUS. AUJOURD'HUI. ET DEMAIN

**Votre interlocuteur : Lisa MARASCA : 06 79 06 06 16**

[www.hautegaronne.chambre-agriculture.fr](http://www.hautegaronne.chambre-agriculture.fr)



## Agenda



**MARDI 15 NOVEMBRE 2022 :**  
**JOURNÉE FOURRAGES**  
DE 9H À 16H

Sécheresse - Comment adapter nos assolements et quelles fourragères implanter ?

Les analyses seront réalisées en amont jusqu'au 3 novembre (renseignez-vous auprès de vos conseillers de la Chambre d'agriculture).

TARIFS : 20€ la 1<sup>ère</sup> analyse  
18€/analyse à partir de la 2<sup>ème</sup> analyse

Inscription au repas auprès de Michèle Cazassus : 05 61 94 81 64



**DU 17 AU 27 OCTOBRE**  
**2022 : QUINZAINE DE LA**  
**TRANSMISSION REPRISE**

Plus d'infos sur notre site internet

**Une nouvelle plus-value à votre exploitation par la valorisation de vos ressources boisées !**

La chambre d'agriculture de la Haute-Garonne et l'École d'Ingénieurs de Purpan mettent en place un projet tutoré.

Le thème de l'étude portera sur l'identification et la mise en valeur de différentes zones boisées telles que les haies, bordures de près ou de champs, taillis et forêts. Ce projet sera mis en place au cours de l'automne 2022.

Vous êtes susceptibles d'être contacté !

Consultez notre site internet : [www.hautegaronne.chambre-agriculture.fr](http://www.hautegaronne.chambre-agriculture.fr), vous y trouverez des documents, les actualités de la Chambre d'agriculture et des élus, les formations... La Chambre d'agriculture publie hebdomadairement une newsletter, pour vous inscrire, complétez le formulaire en ligne sur notre site (bouton newsletter sur la page d'accueil). Et on se retrouve sur Facebook pour les moments forts...

## LE ZOOM DU MOIS

# Concours d'animaux de boucherie : 95% des animaux vendus pour un prix moyen de 7,40 €/kg



Comme chaque année, la Chambre d'agriculture a organisé avec la FDACVA le concours des animaux de boucherie. Celui-ci s'est tenu le 15 septembre dernier au parc des expositions de Ville-neuve de Rivière. C'est le site des Pyrénéennes, ce qui permet à la Communauté de Communes (5C) de proposer un événement tous les ans. Cette année, 44 éleveurs ont présenté 133 animaux de qualité. Cet événement permet de mettre en avant le travail de finition des animaux. Il met en relation tous les acteurs de la filière. De nombreux bouchers avaient fait le déplacement, certains pour la 1<sup>ère</sup> fois.

Les ventes se déroulent en 2 temps :

- une vente aux enchères des 8 premières vaches classées par le jury
- une vente à la barre de tous les autres animaux présents

La vente aux enchères a permis d'obtenir des prix de vente de 7,80 €/kg jusqu'à 13,80 €/kg pour la vache qui a remporté le Super Grand Prix d'Excellence. Les acheteurs, la boucherie d'Auchan de ST Gaudens, JUCLA pour des bouchers locaux, GOUACH pour Intermarché... se prêtent au jeu des enchères. Ce concours d'animaux de boucherie permet de mettre en avant le savoir-faire des éleveurs, relayé par les bouchers auprès de leurs clients. Ces derniers communiquent ensuite sur la qualité des animaux qu'ils achètent.

Les ventes à la barre permettent de vendre la grande majorité des animaux présentés. En général, le prix de vente est supérieur au prix en ferme. Ce fût de nouveau le cas cette année avec un prix moyen de vente de 7,20 €/kg (le détail par race ci-dessous).

Prix de vente par race (hors vente aux enchères)

Race	Présentes	Vendues	Prix de vente moyen
Aubrac	3	3	7,3
Limousine	28	28	7,3
Charolaise	3	3	6,7
Vaches croisées	14	14	7
Gasconne	14	12	7,1
Blonde d'Aquitaine	61	58	7,2
Total	125	118	7,2*

\*Le prix de vente moyen est de 7,40 €/kg lorsqu'on rajoute les prix de la vente aux enchères.



Célia ABADIE : 06 79 55 71 32  
[celia.abadie@haute-garonne.chambagri.fr](mailto:celia.abadie@haute-garonne.chambagri.fr)

# Forte participation aux Journées du Boulonnais 2022

Les journées du Boulonnais se sont déroulées dans une très bonne ambiance les 17 et 18 septembre. Cette édition a permis de rassembler un grand nombre d'animaux et d'éleveurs sur le site de Boulogne. Plus de 80 éleveurs présentaient leurs animaux. Le public était au rendez-vous.

En bovins viande, les concours ont rassemblé des éleveurs du département et des départements voisins, démontrant la forte dynamique des syndicats de race pour cette occasion :

- 12 éleveurs Limousins (31-32-65) ont amené 49 animaux, dont 38 femelles
- 24 éleveurs Gascons (09-31-32-64-65) ont fait concourir 50 animaux, essentiellement des femelles
- 20 éleveurs Blonds haut-garonnais ont présenté 81 animaux dont 17 mâles
- 13 éleveurs Charolais ont tenu leur concours interrégional (31-32-40-64-65) avec 80 animaux, dont plus de la moitié de mâles

Chaque juge a expliqué au public les caractéristiques de sa race. Un exercice pédagogique qui permet de mieux faire comprendre les critères de sélection retenus par les éleveurs.

Pour les autres productions, il s'agissait de présentations d'animaux avec 22 vaches laitières (Prim'Holstein, Normande, Jersiaise, Brune, Kiwi...), 13 veaux sous la mère, 7 Mirandaises et 4 Bazadaises. On comptait une soixantaine d'ovins viande (béliers, brebis et agneaux), quelques chèvres et chevreaux. Sans oublier les éleveurs de chevaux et une présentation de chiens de troupeau. Les journées du Boulonnais communiquent ainsi auprès du grand public sur la diversité des productions animales que l'on trouve sur le territoire.

L'équipe Elevage de la Chambre d'agriculture et son service Bovins Croissance était fortement mobilisée pour cet événement à la fois professionnel et convivial. Comme tous les ans, les concours départementaux sont l'occasion de remettre les sabots de bronze (et un sabot d'argent cette année) et le trophée Vincent Bertrand. Ces récompenses mettent à l'honneur les meilleurs classements des élevages de Bovins Croissance.



Rémi CORBIÈRE : 06 30 93 01 02  
remi.corbiere@haute-garonne.chambagri.fr

## Formations

### > Préparer sa nouvelle campagne avec MesParcelles

1 jour : 13 octobre 2022 à Muret  
Contact : Guillaume Laplace  
Tél : 06 74 56 04 34

### > Comprendre le statut du fermage

1 jour : 17 octobre 2022 à Toulouse  
Contact : Loïc Leroux  
Tél : 05 61 10 42 56

### > Mettre en place et gérer un plan de biosécurité en élevage avicole

1 jour : 19 octobre 2022 à Muret  
Contact : Frédérique Reulet  
Tél : 06 83 11 76 36

### > Mettre en place et gérer un plan de biosécurité en élevage porcin

1 jour : 25 octobre 2022 à Muret  
Contact : Frédérique Reulet  
Tél : 06 83 11 76 36

Service formation :  
**Valérie MONNIER** et  
**Bénédicte DE SAINT-SERNIN** :

Tél : 05 62 79 90 96 ou

formation@haute-garonne.chambagri.fr

Conditions générales de vente sur simple demande.

## BON A SAVOIR...

### POINT ACCUEIL INSTALLATION (PAI) :

Tél : 05 61 10 42 60

Sur rendez-vous uniquement

### POINT ACCUEIL BIO CONVERSION :

Tél : 05 61 10 42 79

Sur rendez-vous le mercredi et jeudi matin

### PLATEFORME AGRICULTEURS FRAGILISÉS :

Tous les jours de 9h à 12h

Tel : 05 61 40 43 00



# Foire de Luchon : une première édition réussie

## Répertoire départ installation (RDI)

Si vous n'avez pas de repreneur et que vous en cherchez un pour lui transmettre votre exploitation (outil de travail) ou si vous recherchez un associé, le Répertoire Départ Installation peut vous aider.

Vous êtes intéressés par la démarche, contactez la Chambre d'agriculture de la Haute-Garonne au **05 61 10 42 81** ou consultez le site Internet : [www.repertoireinstallation.com](http://www.repertoireinstallation.com)

### > OFFRES D'EXPLOITATION

- **31-19-05 - Comminges**, vente pour cause de retraite d'exploitation horticole, 1 ha, 2 tunnels plastiques, 1 serre verre, maison, 250 000 €
- **31-22-03 Secteur des Vallées**, 27 ha plus bassin d'irrigation, actuellement grandes cultures, estimé à 380 000 €

### > CANDIDATS EN RECHERCHE

- 31-21-023 - 33 ans, pas de diplôme agricole, créerait une exploitation en maraichage, sur 1 à 3 ha de préférence sur le Comminges
- 31-21-024 - 45 ans, pas de diplôme agricole, recherche en Haute-Garonne 1 ha de terres pour des productions végétales non précisées
- 31-21-025 - 25 ans, ingénieur agri, recherche entre 15 et 30 ha pour créer une exploitation d'élevage caprins lait (avec transformation), sur la Haute-Garonne sauf le nord



Depuis les années 1970, la foire de Luchon s'était perdue. Les éleveurs du Luchonnais ont eu la volonté de recréer un évènement permettant au monde agricole de renouer avec les habitants des vallées. Aux côtés des éleveurs, la Chambre d'agriculture de la Haute-Garonne s'est mobilisée pour organiser la première édition de la foire de Luchon. Ce fut une belle réussite dans la tradition des foires d'Antan.

Les éleveurs transhumants ont été nombreux à répondre présents pour participer à la foire qui s'est tenue ce samedi 10 septembre au parc du casino à Luchon.

Plus de 700 brebis et une centaine de bovins étaient rassemblés pour la vente des animaux qui s'est tenue dans la matinée. Elle a été marquée par des transactions fructueuses entre éleveurs et négociants. Des éleveurs étaient également venus du département mais aussi de l'Ariège et des Hautes-Pyrénées pour acheter les bêtes qui descendaient de l'estive. La

grande majorité des animaux ont été vendus.

L'après-midi, le syndicat gascon départemental organisait une vente de génisses reproductrices gasconnes.

Les visiteurs, venus nombreux, ont pu découvrir les produits locaux sur le marché de producteurs, assister aux démonstrations de chiens de troupeaux et apprécier le repas préparé par l'Auberge des Spijeoles de Oô, qui a servi plus de 450 repas à midi.

La Chambre d'agriculture de la Haute-Garonne et les éleveurs de la montagne se félicitent de la réussite de cette journée. Nous vous donnons rendez-vous l'année prochaine, pour l'édition 2023 !



Leslie SAINT GENIEZ : 06 74 10 42 38  
[leslie.saint-geniez@haute-garonne.chambagri.fr](mailto:leslie.saint-geniez@haute-garonne.chambagri.fr)



# Gérer des biens en indivision

**Vous vous retrouvez en indivision suite à une succession ouverte. Comment vont se prendre les décisions au sujet de la gestion de cette indivision et des biens qui s’y trouvent ?**

Le régime légal de l’indivision est régi par le code civil (art. 815 et suivants du code civil). Il s’agit principalement de la situation « d’héritiers avant qu’ils n’aient procédé au partage des biens de la succession ».

Le code civil prévoit que :

- Chaque indivisaire peut accomplir seul les actes nécessaires à la conservation des biens indivis comme par exemple la souscription d’un contrat d’assurance ou la réalisation de travaux de toiture indispensables. Pour ce faire, il peut utiliser des fonds de l’indivision s’il en dispose ou obliger ses co-indivisaires à faire avec lui les dépenses nécessaires, en saisissant le juge.

- Concernant **les actes d’administration**, qui sont ceux qui sont liés à la gestion courante du bien indivis, ils doivent faire l’objet d’une décision adoptée à la **majorité des deux tiers** des droits indivis. Cela peut concerner par exemple la réalisation de travaux d’entretien sur les biens indivis ou l’introduction d’une action en justice pour obtenir la résiliation d’un bail pour défaut de paiement du fermage. La règle de la majorité des deux tiers s’applique aussi à la vente de biens meubles indivis pour payer les dettes et charges de l’indivision ou pour conclure un bail d’habitation. Les indivisaires n’ayant pas pris part à ces décisions devront en être informés par les autres, sinon, les décisions prises leur seront inopposables.

- Enfin, les **actes de disposition** qui sont les actes importants qui dépassent la simple gestion courante du bien, supposent le consentement unanime de tous les indivisaires. Cela concerne par exemple la conclusion d’un bail rural ou commercial portant sur le bien indivis.

De même la vente du bien nécessitera l’accord de tous les indivisaires. A défaut d’accord unanime, le code civil prévoit néanmoins que la vente peut, sous certaines conditions, être autorisée par le tribunal de grande instance à la demande des indivisaires titulaires d’au moins deux tiers des droits indivis.

Il est à noter que les indivisaires ont la possibilité d’aménager les règles évoquées précédemment dans le cadre d’une convention d’indivision qui devra être rédigée par un notaire lorsque la l’indivision comporte des biens immobiliers.

Enfin, une indivision reste un état transitoire, temporaire.

Selon l’article 815 du code civil, nul ne peut être contraint à demeurer dans l’indivision et le partage peut toujours être provoqué. Le principe est donc le droit pour un indivisaire de forcer les autres indivisaires à faire cesser l’état d’indivision de l’exploitation ou de tous autres biens indivis. Autant dire que c’est la consécration d’un **droit à procéder au partage**.

D’ailleurs ce droit à, en France, une valeur constitutionnelle. Si l’un des indivisaires s’oppose à la sortie de l’indivision, il faut saisir le Tribunal de Grande Instance d’une **action en liquidation et en partage de cette indivision**.

La sortie de l’indivision d’un indivisaire n’oblige pas forcément les autres à le faire, si ces derniers souhaitent y rester pour continuer à gérer ensemble les biens de l’indivision.



Loïc LEROUX, juriste : 05 61 10 42 56





**Georges Méric**

Président  
du Conseil départemental  
de la Haute-Garonne

Comme l'ensemble du territoire français, notre département a connu dès le printemps et durant tout l'été un épisode de sécheresse sans précédent, particulièrement éprouvant pour nos agriculteurs qui sont les premiers maillons de la chaîne de l'alimentation.

Le Conseil départemental est depuis 5 ans pleinement engagé dans la préservation de la ressource en eau via le programme Garon'Amont. Du fait de l'accélération du réchauffement climatique et de l'apparition d'une sécheresse structurelle et non plus conjoncturelle, le Département a décidé de renforcer ses mesures et d'accélérer ses actions afin de garantir pour les années à venir l'accès à l'eau potable et les différents usages de la ressource en eau.

Ces mesures concernent principalement l'élargissement du classement des zones humides qui représentent 4 500 ha et un potentiel de 40 millions de m<sup>3</sup> d'eau, l'expérimentation de recharge hivernale des nappes phréatiques par apport des eaux infiltrées du canal de St.-Martory, les possibilités de réserves offertes par les anciennes gravières dont 700 ha sont à ce jour recensées et ont été testées sur un site du secteur de Carbonne. D'autre part, nous préparons un plan d'aides aux communes en « difficulté sécheresse » pour l'eau bleue (eau potable) et fin 2022 nous lancerons une grande concertation avec tous les élus du territoire pour étudier la création de nouvelles retenues d'eau.

Sous la pression démographique, nos territoires s'urbanisent à grande vitesse et nos décisions doivent être en mesure de concilier le maintien d'une agriculture de qualité, les enjeux de développement durable ainsi que ceux liés à la préservation de la qualité des milieux naturels. Pour cela, le Département mobilise tous les leviers permettant d'économiser l'eau mais aussi d'accroître la qualité et la quantité de la ressource en eau.

## Le Département, acteur historique pour la gestion de l'eau sur l'ensemble de son territoire.

**Le Conseil départemental s'est engagé dès 2016 dans une concertation qui a abouti en 2020 à la mise en place d'actions concrètes pour la préservation de la ressource en eau, face à l'urgence climatique, via le programme Garon'Amont.**

- > Une **campagne va être lancée** auprès de l'ensemble des maires de Haute-Garonne pour **accélérer le classement des zones humides**, véritables réservoirs d'eau naturels et le classement sera étendu à d'autres zones naturelles.
- > Une **première expérimentation au niveau national**, portée par RESEAU 31 et financée par le Département, va être menée cet hiver entre Saint-Martory et Carbonne. Elle consistera à infiltrer de l'eau dans la nappe à partir de fossés alimentés par le canal de Saint-Martory, durant l'hiver et le printemps.
- > Les **anciennes gravières**, nombreuses sur la vallée de la Garonne, pourraient **servir de réserve d'eau pour les prélèvements d'irrigation**, en substitution de la nappe alluviale, notamment en période estivale. Une **expérimentation** a été lancée.
- > Des réserves existantes et sous-utilisées pourraient être mises à disposition. Un **plan d'aide** a été mis en place à **destination des communes** qui ont rencontré des difficultés pour le renouvellement de leur réseau d'eau potable en raison de la sécheresse.

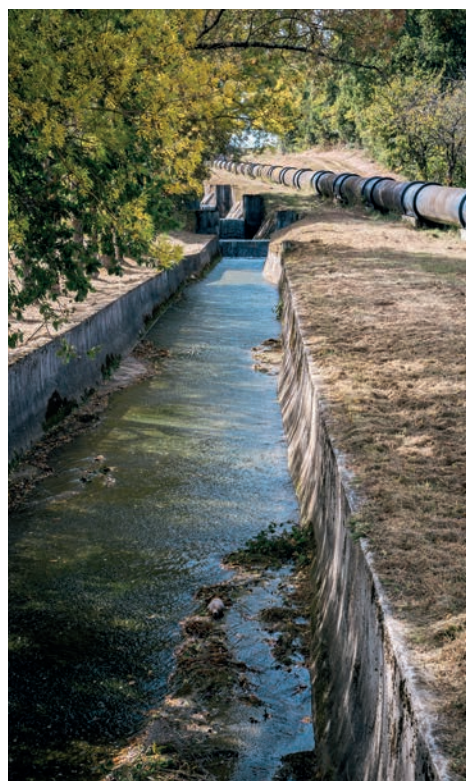
**Pour compléter ces mesures, le Département s'engage sur d'autres actions :**

- > **Fin 2022, une grande concertation sera lancée autour de la création de nouvelles retenues d'eau.** Ce processus de concertation s'appuiera sur les élus des territoires et les citoyens pour définir collectivement ce que pourront être

de nouvelles réserves situées au bon endroit et écologiquement acceptables.

- > Une **grande campagne de sensibilisation** sera menée pour sensibiliser les Haut-Garonnaises et les Haut-Garonnais aux bonnes pratiques à adopter pour préserver la ressource en eau, toute l'année, face au changement climatique.
- > Des expérimentations avec Garon'Amont pour développer la **réutilisation des eaux usées traitées** pour l'arrosage agricole et des espaces verts, une pratique encore très peu répandue à l'échelle nationale.
- > La **création de trois nouvelles stations d'alerte** sur les rivières du Tarn et de l'Ariège, pour **protéger les usines d'eau potable** de Villemur-sur-Tarn, Buzet-sur-Tarn et Calmont.

*Toutes ces actions du Département, pour la préservation de la ressource en eau, sont complémentaires aux actions qui vous ont déjà été présentées dans le n° 4 de Terres d'agri (juillet/aout 2022) ainsi que sur la page commune Conseil départemental/Chambre d'agriculture de ce numéro.*







# PROJETS DE PAEC 2023/2027 : 2 COFIL ONT EU LIEU CE 13 SEPTEMBRE 2022

Un partenariat renouvelé entre le Conseil départemental et la Chambre d'agriculture visant la mise en place de Mesures Agro-Environnementales et Climatiques en Haute-Garonne (MAEC) à partir de la campagne PAC 2023 :

Le 13 septembre dernier, le Conseil Départemental et la Chambre d'agriculture ont organisé le premier Comité de Pilotage (COFIL) de deux Projets Agro-Environnementaux et Climatiques (PAEC) : l'un pour soutenir la filière polyculture-élevage et l'autre autour des enjeux « Eau et Sol » pour favoriser les économies d'eau d'irrigation et le stockage de l'eau dans le sol.

Étaient invités à ces Comités de pilotage les représentants de l'administration (DRAAF, DREAL et DDT), l'Agence de l'Eau Adour-Garonne (AEAG) et les Organismes Uniques concernés par le PAEC « Eau et Sol. »

Les 2 projets sont construits et portés en commun avec une animation répartie ainsi.

- Pour le PAEC « Maintien de la Polyculture – élevage », le projet serait financé par le Conseil départemental et le Fonds Européen pour l'Aménagement et Développement Rural (FEADER), sur un territoire en partie modifié par rapport au précédent PAEC de « Soutien de la polyculture-élevage (SPE) ». Comme pour ce PAEC déposé en 2017,

la chambre d'agriculture est opératrice avec une co-animation des deux structures pour le déploiement et le suivi de la mesure.

- Pour le PAEC dénommé « EAU et SOL Garonne Amont-31 », le projet serait financé par l'Agence de l'Eau Adour Garonne et le FEADER, sur une partie du Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE) Garonne Amont. Avec le Conseil départemental comme opérateur et la Chambre d'agriculture comme partenaire, ce PAEC accompagnerait les actions déjà engagées, dont les diagnostics « Accompagnement pour une irrigation résiliente » ainsi que « l'Observatoire territorial des économies d'eau agricole Garonne Amont ».

Suite aux COFIL, il a donc été validé que ces 2 dossiers PAEC seront donc bien

soumis prochainement à un Comité de sélection régional. S'ils sont retenus, des réunions d'information et des actions de communication seront coordonnées dès cet hiver.

Les agriculteurs des périmètres retenus pourraient alors s'engager dans la Mesure Agro-Environnementale et Climatique (MAEC) de leur choix dès la déclaration PAC 2023, contrat de 5 ans proposés pour répondre aux enjeux environnementaux des territoires ciblés. Plus précisément, ces 2 projets mobiliseraient des MAEC dites « Système »,



pour lesquelles 90% des surfaces éligibles sont à engager. La nouvelle programmation de la PAC 2023 impose par ailleurs de nouvelles obligations pour les exploitations : faire un diagnostic agro-écologique initial de sa structure et de suivre une formation en rapport avec les enjeux de la mesure au cours des 2 premières années d'engagement.

## Focus « Bilan de la MAEC Système Polyculture-Elevage » :

La Chambre d'agriculture et le Conseil départemental ont mis en place en 2017 (précédente programmation PAC) un PAEC dédié au Soutien de la Polyculture-Elevage (SPE). L'objectif du PAEC était de maintenir la part des polyculteurs-éleveurs, de limiter le retournement des prairies au profit des

grandes cultures et donc de maintenir, voire même d'augmenter, la part d'herbe sur les exploitations. Plusieurs territoires avaient été ciblés avec une grande majorité des contrats sur le Comminges. La mesure pouvait être souscrite en « maintien » si le cahier des charges était respecté dès la première année ou en « évolution » s'il l'était au cours des 3 premières années. Les chiffres-clés du précédent PAEC à retenir :

- **119** exploitations ont contractualisé au cours des 4 années, dont plus de 50% la première année ;

- **près de 5 millions d'euros** mobilisés entre 2017 et 2022, dont 25% financés par le conseil départemental ;

- **75%** des contrats étaient sur des exploitations à dominante élevage et 50% en évolution ;

- En moyenne les polyculteurs-éleveurs ont engagé **90ha** ;

- Le taux d'herbe moyen des exploitations engagées est de **54%**, la part de maïs ensilage de **9%** et de prairies permanentes de **33%**.

Un accompagnement individuel et des temps collectifs ont été

mis en place avec des thématiques diverses en lien avec le cahier des charges (optimisation des prairies, pâturage tournant dynamique, réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires, sensibilisation à la gestion de l'azote...).

Le cahier des charges de la nouvelle mesure comporte des différences avec le précédent mais la Chambre d'agriculture et le Conseil départemental ont pu, pendant ces 6 années, montrer une capacité de travail en commun en termes de communication, d'organisation des différents comités, d'accompagnement pertinent et de suivi. Tout le travail entrepris précédemment va permettre d'être plus réactif à l'occasion de ce nouveau PAEC tant dans l'animation des mesures que dans l'accompagnement individuel et collectif.

Adeline IZARD : 06 87 70 43 84  
adeline.izard@haute-garonne.chambagri.fr



# LOUIS BAQUIER

## UNE ALLIANCE ENTRE BATIMENT ET PHOTOVOLTAÏQUE

Louis BAQUIER est céréalier à Avignonet-Lauragais, installé depuis 1989, après son père, dans le nord-est du département de la Haute-Garonne. Il a un jeune fils, passionné d'agriculture, à qui il souhaite transmettre un bon outil de travail.

La surface de l'exploitation s'est accrue pour arriver aujourd'hui à 110 Ha de SAU, sur laquelle il produit du maïs semence, du tournesol, du sorgho, du colza et du blé tendre qu'il vend principalement à la CRL (Coopérative Régionale du Lauragais) et à Alternative Négoce, organismes stockeurs de proximité.

Louis n'avait pas de bâtiment pour protéger son matériel. Depuis quelques années, il pensait à la construction d'un bâtiment pour abriter le matériel, et faire du stockage tampon de céréales avec un trieur ce qui lui permettrait de récolter « sale » puis de trier, donc de moins laisser de graines d'adventices dans les parcelles, et donc à terme d'avoir des champs propres.

Après réflexion, il s'est tourné vers la Chambre d'agriculture pour l'étude et la construction de son bâtiment. En contactant le spécialiste «bâtiments» à la Chambre d'agriculture, Régis PAYRASTRE, l'agriculteur a bénéficié d'un conseil personnalisé et sur mesure pour présenter un projet qui réponde au mieux à ses besoins et ses attentes et rester dans le cadre du PLU de la commune. Régis lui a également proposé de mettre à profit cet édifice pour poser des panneaux photovoltaïques sur la toiture afin d'améliorer la rentabilité de l'investissement. Ceci lui permettrait à moyen terme, d'augmenter ses recettes de façon non négligeable et d'un point de vue environnemental produirait de l'électricité verte.

L'étude et le dossier du photovoltaïque réalisés par Fabrice MAS, conseiller spécialisé nouvelles énergies de la Chambre d'agriculture, ont démontré tout l'intérêt de cette solution écologique. La demande de raccordement, faite par la Chambre d'agriculture étant financièrement acceptable, Louis a décidé de lancer son projet.

Le bâtiment choisi, en bois, a été pensé, conçu et dimensionné en fonction des besoins et souhaits de l'agriculteur. Le photovoltaïque a été adapté à la construction qui, avec quelques adaptations, a permis d'installer une centrale rentable sur le pan sud du bâtiment, sans créer de gêne visuelle pour le voisinage grâce aux soins apportés au choix du site, et à l'intégration paysagère.

Envisager la construction d'un bâtiment prend du temps :



**« Un bâtiment s'est toujours un compromis. A la Chambre d'agriculture, on adapte le bâtiment, l'orientation, les besoins de l'agriculteur, on le conseille. »**



choix de l'emplacement, définition des besoins d'utilisation et de surface, choix des matériaux, etc... Cela représente un coût important. C'est un investissement structurant pour l'exploitation et surtout qui s'inscrit dans la durée, et donc mérite des études sérieuses afin de proposer la meilleure solution technique, économique et paysagère. Les conseillers de la Chambre d'agriculture assurent le suivi du projet depuis la conception jusqu'à la mise en service. Ils sont aussi là pour vous aider dans la recherche d'éventuelles subventions (Conseil départemental, Région...).

La mise en concurrence des constructeurs après la réalisation des plans par un architecte grâce aux croquis de la Chambre d'agriculture, et des installateurs de centrale photovoltaïque permet de choisir en connaissance de cause.

Pour Louis Baquier, le bâtiment complet du terrassement à la gouttière, représente un investissement voisin de 155 000 € et la centrale photovoltaïque avec le raccordement au réseau Enedis, légèrement moins de 80 000 €. Les recettes annuelles tirées de la vente d'électricité pendant 15 ans permettront une économie significative des annuités et les 5 dernières années du contrat avec EDF aideront Louis en complément de retraite.

La fiscalité doit aussi être pensée dès les études afin de créer ou pas une société dédiée pour l'investissement et l'amortissement de la centrale photovoltaïque. Chaque cas est un cas particulier, Louis a fait son choix avec l'aide de ses comptables et conseillers de gestion...

Régis PAYRASTRE : 06 73 86 28 05 - regis.payrastre@haute-garonne.chambagri.fr  
Fabrice MAS : 07 88 61 29 43 - fabrice.mas@haute-garonne.chambagri.fr